



Question écrite TB#43 intitulée
« Concours Gîtes Miselerland »
introduite par le conseiller indépendant Tom Bellion

Réponses du Collège des bourgmestre et échevins

Monsieur le conseiller communal,

Par la présente, le Collège des bourgmestre et échevins se permet de répondre à votre question écrite du 24 mai 2026 intitulée « Concours Gîtes Miselerland ».

- Le Collège des bourgmestre et échevins n'envisage pas de participer au concours en proposant un ou plusieurs projets communaux. En effet, au vu des investissements majeurs déjà réalisés ces dernières années dans le domaine du tourisme sur le territoire de la commune de Schengen, ainsi que des projets d'envergure actuellement encore en cours de réalisation, le Collège des bourgmestre et échevins entend désormais concentrer ses efforts et priorités sur d'autres domaines d'action communale.
- Dès lors qu'aucune participation communale au concours n'est envisagée, il n'est pas prévu d'impliquer spécifiquement le conseil communal ni la commission consultative du tourisme et de la culture dans une procédure de sélection ou de préparation de projets.
- En ce qui concerne la diffusion des informations relatives au concours, le Collège des bourgmestre et échevins estime que cette mission relève principalement des organisateurs du concours, à savoir VisitMoselle, LEADER Miselerland et l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-Conseils (OAI), qui disposent des réseaux et canaux de communication appropriés pour atteindre les publics concernés. La commune de Schengen procédera néanmoins également à la diffusion du flyer d'information par ses canaux de communication usuels.
- La commune de Schengen ne prévoit pas non plus de mettre en place un accompagnement spécifique des acteurs intéressés dans la préparation de leurs dossiers de candidature.

Veuillez agréer, Monsieur le conseiller communal, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Remerschen, le 27 mai 2026

Le Collège des bourgmestre et échevins.
Michel Gloden, Tom Weber, Jean-Paul Muller

Administration communale de Schengen
Au Collège des Bourgmestre et Échevins
75, Wäistrooss
L-5440 REMERSCHEN

Wellenstein, le 24 mai 2026

Transmis par courriel

**Objet : Question écrite #43
Concours Gîtes Miselerland**

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins,

Suite à la bienveillante information reçue le 6 février 2026 de la part du collège des bourgmestre et échevins concernant le nouveau mode de gestion des « Questions au Collège des bourgmestre et échevins », et conformément à l'article 25 de la loi communale, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint ma question écrite :

Concours Gîtes Miselerland

Je vous remercie d'avance de bien vouloir me confirmer, par retour de courriel, la bonne réception de la présente question écrite.

Dans l'attente de votre réponse je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Tom BELLION
Conseiller communal

Annexe : Question écrite dont références sous objet

QUESTION ECRITE Concours Gîtes Miselerland

[QE_TB#43 du 24 mai 2026 introduite par le conseiller communal Tom BELLION]

La commune de Schengen attache une grande importance au développement touristique de la région, comme en témoignent les projets et initiatives récents : Musée Européen et MS Prinzessin Marie-Astrid Europa à Schengen, Baggerweier à Remerschen, Schengen Marina à Schwebsange, et Markushaischen à Schengen, pour n'en nommer que quelques-uns.

L'Ordre des Architectes et Ingénieurs a lancé ce vendredi, 22 mai 2026 un concours pour le développement et la réalisation de jusqu'à 12 nouvelles structures d'hébergement de haute qualité architecturale (que ce soit par construction ou transformation) dans les communes LEADER, dans le but d'améliorer l'attrait et l'infrastructure touristique de la région.

Dans une première étape, les communes, viticulteurs et agriculteurs, aux membres Horesca (restaurateurs, hôteliers, cafetiers...), aux membres physiques (notamment investisseurs), aux personnes morales (par exemple : syndicats d'initiatives, ASBL) et aux autres personnes (propriétaires de terrains ou de bâtiments) qui sont établis dans les douze communes concernées. Chaque participant est prié de soumettre au maximum trois propositions (site et/ou objet).



La date limite pour la soumission des dossiers de candidatures est fixée au 26 juin 2026.

Dans ce contexte, il est crucial que des projets potentiels sur le territoire de la commune de Schengen soient soumis au jury dans les délais impartis. À cet égard, je souhaiterais soulever les questions suivantes :

- Le collège des bourgmestre et échevins envisage-t-il de participer au concours en proposant une ou plusieurs initiatives pour la commune de Schengen ?
- Si tel est le cas, de quelle manière les membres du conseil communal et la commission consultative du Tourisme et de la Culture seront-ils impliqués dans ce processus ?
- Comment et à quel moment la commune de Schengen prévoit-elle de disséminer de manière ciblée des informations sur ce concours aux acteurs intéressés, tels que les viticulteurs, agriculteurs, investisseurs, syndicats d'initiative et autres professionnels du tourisme ?
- La commune de Schengen a-t-elle l'intention de soutenir les acteurs intéressés dans la préparation de leurs dossiers de candidature ?

Je vous remercie par avance pour vos réponses à ces questions.

Avec mes salutations respectueuses,

Tom BELLION
Conseiller communal